

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 14 novembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le quatorze du mois de novembre, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Karine JOLLES, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Myriam FERBOS, Bertrand MATHAT.

Absent excusés : Marc LABADIE, Christopher LATAPY.

Invité : Michel LACAZE

Madame Frédérique MONIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Intervention de Monsieur Michel LACAZE, délégué au SMAHBB**
- **Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2014**
- **GRDF - Projet de convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur**
- **Révision tarif convention d'occupation des terres agricoles**
- **Litige carrelage salle des fêtes**
- **Travaux de voirie**
- **Réflexion sur l'aménagement des abords de la salle des fêtes**
- **Réflexion sur les moyens de limiter efficacement la vitesse dans Saint Loubert**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

INTERVENTION DE MONSIEUR MICHEL LACAZE, DELEGUE AU SMAHBB
--

Monsieur LACAZE se présente et fait part des liens affectifs et professionnels qui le lient à la commune de Saint Loubert. Il fait ensuite un rapide historique du SMAHBV (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne) et présente le projet Natura 2000.

Il présente ensuite le résultat de l'audit réalisé, deux solutions sont proposées à ce jour, à savoir :

- une agrégation du réseau de Saint Loubert aux réseaux du SMAH, avec application des mêmes tarifs,
- une vente d'eau du SMAH à la commune de Saint Loubert à un tarif restant à déterminer.

Le bureau d'étude, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, a chiffré les possibilités de connexion du réseau communal d'irrigation de Saint Loubert au réseau de Castet-en-Dorthe :

- solution n° 1 : raccordement au niveau des deux stations de pompage : 45 000 € auxquels il faudrait rajouter les frais de comptage magnétique (4 000 €) ou de comptage mécanique (2 500 €)

- solution n° 2 : connexion à l'antenne de Saint Pardon de Conques avec remplacement partiel de la canalisation acier jusqu'au raccordement : 116 000 € auxquels il faut rajouter les frais de comptage précédemment énoncés.
- solution n° 3 : réfection totale de l'ancienne canalisation en acier : 171 000 € sans raccordement au réseau du SMAH.
- Solution n° 4 : fusion totale du service d'irrigation de Saint Loubert avec le SMAH : non chiffrée.

Monsieur Michel LACAZE quitte la salle.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2014

Karine JOLLES demande à ce que le calendrier des nouveaux jours d'ouverture de la mairie soit affiché. Elle s'étonne que la discussion à ce sujet ait été relatée de manière si détaillée. Le Maire précise qu'il est nécessaire de faire part des débats lorsqu'il y a des positions contradictoires et que le vote n'est pas unanime.

Karine JOLLES souhaite alors qu'une précision soit apportée à son propos, à savoir : " Karine JOLLES pense que ce serait un problème pour les personnes âgées parce qu'il pourrait y avoir une possible confusion dans les dates".

Karine JOLLES regrette que ne soit pas mentionnée la dangerosité du lieu-dit Courdier dont le Conseil Municipal avait parlé. Le Maire répond que partout où les routes sont étroites, elles sont dangereuses pour les enfants, notamment aux lieux dits Courdier, Couloumès et Laillat. Il est rappelé que pour l'instant rien n'est décidé, les avis de la gendarmerie sont attendus.

Le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2014 est ensuite adopté à l'unanimité.

GRDF – PROJET DE CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELE RELEVÉ EN HAUTEUR

Le Maire fait part de la demande de GRDF et du SDEEG pour l'implantation d'un compteur communicant (relai radio) au niveau du clocher de l'église pour la relève automatisée des compteurs de gaz. Une redevance de 50 € par an serait versée à la commune pour servitude.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne se prononce pas et attend plus de précisions quant à l'opportunité d'un tel service.

REVISION TARIF CONVENTION D'OCCUPATION DES TERRES AGRICOLES

Monsieur Arnaud GARBAY, étant intéressé par ce point de l'ordre du jour, ne participe pas aux débats ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention d'occupation des terres agricoles liant la commune de Saint Loubert au Château Saint Loubert. Cette convention est relative à l'exploitation de la parcelle sise à « Benquet » cadastrées ZA n° 127.

Il propose de réviser le montant du fermage conformément à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2014 constatant pour 2014 l'indice national des fermages.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour et 2 abstentions (Richard MANO et Karine JOLLES), fixe l'indemnité annuelle à 142,13 € l'hectare, soit 319,79 €.

2014- 033 – LITIGE CARRELAGE SALLE DES FÊTES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la rénovation de la salle des fêtes un problème est apparu au niveau du carrelage neuf : bien que correspondant apparemment aux normes demandées dans le cahier des charges, il "marque" énormément, des traces sont très difficiles à enlever, voire impossible pour certaines. Une rencontre a eu lieu avec le carreleur, Monsieur LATOUR, et le représentant du fabricant. Celui-ci a conseillé un produit pour un premier nettoyage de fond, puis de nettoyer régulièrement avec de la lessive Saint Marc exclusivement. Ces indications ont été suivies sans résultat satisfaisant.

Il fait ensuite un récapitulatif des démarches entreprises, à savoir ; demande d'une nouvelle rencontre à Monsieur LATOUR et à son fournisseur. Aucune réponse n'ayant été faite dans les 15 jours suivants, le Maire l'a rappelé, celui-ci lui a proposé de venir le lendemain. L'équipe municipale n'étant pas disponible, le Maire a demandé de reporter cette réunion, mais depuis l'entreprise n'a donné aucune nouvelle. De ce fait, une lettre recommandée avec accusé de réception renouvelant cette demande a été envoyée le 25/09/14.

La réception des travaux ayant eu lieu le 28 novembre 2013, et le constat signé par le carreleur le 9 décembre 2013, le Maire informe le Conseil Municipal que la garantie de bon achèvement des travaux se termine un an après, soit le 9 décembre 2014 et qu'il est donc nécessaire d'agir au plus vite avant la date anniversaire de cette signature.

Considérant que le Code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le Conseil Municipal délibère sur les actions à tenter au nom de la commune (article L 2132-1),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, désigne Maître Philippe DUPRAT de la SCP DUPRAT – AUFORT - GABORIAU pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire rappelle que suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, le devis de l'entreprise CHATAIGNÉ d'un montant de 1 440,00 € pour la réfection de la route du Bas avait été accepté et qu'il avait été demandé de faire réaliser un autre devis pour le bouchage des divers trous sur les autres voies communales. Ce devis s'élève à la somme de 780,00 € TTC. Ce devis est accepté. L'entreprise doit intervenir fin novembre.

REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES

Le Maire fait part de sa demande d'intervention au CAUE pour une étude. Cette mission a été confiée à Monsieur Etienne SALIEGE, architecte paysagiste conseiller. Il viendra en mairie ce 17 novembre 2014 à 14 heures.

Isabelle DA ROS informe le Conseil Municipal présente un devis pour des tables de pique-nique suite à des recherches qu'elle a effectuées pour avoir des idées de prix.

D'autres devis seront demandés.

Le Maire fait état des recherches internet effectuées par Christopher LATAPY concernant l'aménagement de terrain de pétanque. Divers devis de table de ping-pong et de mobilier extérieur sont également annexés au dossier.

Bertrand MATHAT demande si dans le projet l'entretien du fronton est prévu.

Il lui est répondu que ce n'est pas prévu, par contre l'enceinte en grillage sera réparée.

REFLEXION SUR LES MOYENS DE LIMITER EFFICACEMENT LA VITESSE DANS SAINT LOUBERT

Le Maire donne lecture de la lettre reçue de la Prévention Routière suite à la demande de conseils qu'il leur avait été adressée.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- **AADP (Association Aide à Domicile aux Personnes) :** Karine JOLLES fait part de la présentation du Conseil d'Administration et du budget prévisionnel 2015. Il est prévu en investissement la mise en service de la télégestion (badge à domicile des patients), les 6 contrats CUI ne seront pas renouvelés en 2015. Jusqu'en 2021, 10 départs à la retraite ont été comptabilisés ce qui va générer des frais importants.
- **Marche rose :** Karine JOLLES fait part de la réussite de cette journée avec plus de 400 participants, 21 communes représentées et des dons à hauteur de 2 000 €. L'année prochaine la marche rose sera accueillie par la commune de Coimères. Les dons enregistrés au départ de Saint Loubert s'élevaient à la somme de 200 €.
- **SMAHBB :** Carole GUERIN fait part de la réunion où elle était avec Michel LACAZE, celui-ci ayant fait le compte-rendu précédemment, elle signale qu'un exemplaire de l'audit finalisé sera adressé à chaque commune.
Karine JOLLES émet l'idée de faire une réunion avec les agriculteurs pour les informer des problèmes rencontrés avec le réseau d'irrigation de Saint Loubert et des solutions qui pourraient être envisagées.
Une discussion s'engage sur les possibilités d'évolution de ce service.
Le Maire est d'accord pour une réunion publique, mais il faut attendre d'avoir des éléments plus concrets à présenter.
- **SMEAG :** Myriam FERBOS fait part de la 4^{ème} réunion du comité de pilotage pour l'étude de l'entretien et de l'organisation des digues. Les études seront terminées en février 2015.
- **Conseil d'école :** Pierre DIENER présente l'organisation du temps scolaire suite aux nouveaux rythmes scolaires. Il fait part des avis des enseignants après la période de 2 mois de pratique. Il présente ensuite les sorties culturelles et sportives qui sont programmées, fait le point des effectifs et présente les travaux d'aménagement de l'école qui vont être réalisés. Le compte-rendu sera adressé à l'ensemble du Conseil Municipal.
Il informe l'assemblée qu'une réunion va être fixée prochainement par le Maire de Castets-en-Dorthe avec les maires de Barie et Saint Loubert pour discuter de l'éventualité d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Une discussion s'engage sur cette possibilité. Le Conseil Municipal donne son accord pour la poursuite de la concertation avec les deux autres communes.
- **USSGETOM :** Pierre DIENER fait part de la réunion de suivi de la formation de l'employé communal à la gestion différenciée des espaces verts. L'utilisation des produits phytosanitaires va être interdite à court terme, il va donc falloir étudier des solutions alternatives. Le CAUE peut accompagner les communes dans cette démarche.
- **Association pour la Restauration et la Sauvegarde de l'église de Saint Loubert :** Pierre DIENER informe les conseillers qu'il a participé à la réunion du 31 octobre dernier à

laquelle assistait le Président de l'association Saint Saturnin de Toulonne pour faire part de son expérience. Les responsables actuels de l'association vont programmer une réunion prochainement pour l'élection d'un nouveau bureau.

- **Commission Communication de la CdC** : Pierre DIENER – Une harmonisation de la signalétique va être réalisée sur l'ensemble de la CdC.
- **Réunion d'information – Risques de catastrophes naturelles** : Pierre DIENER fait part de la réunion organisée par l'Association des Maires de Gironde. Un correspondant "tempête" doit être nommé pour accompagner les équipes techniques d'intervention (ERDF, télécommunications...) sur le terrain. Arnaud GARBAY accepte d'être le correspondant "tempête".
- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)** : Pierre DIENER donne lecture de la délibération de la CdC du Sud Gironde relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et des modalités de collaboration avec les communes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Débroussaillage des terrains** : le Maire fait part du débroussaillage des deux terrains qui posaient problème.
- **Demande d'utilisation de la salle des fêtes** : Le Maire fait part de la demande de l'ITEP (Institut Thérapeutique, éducatif et Pédagogique) de Langon pour l'utilisation de la salle des fêtes pour le jeudi matin pour l'année scolaire. Le Conseil Municipal donne son accord.
- **Baptême de la salle des fêtes** : Le Maire après discussion avec des administrés propose au Conseil Municipal de baptiser la salle des fêtes : "Salle Raymond CASTAING". Il demande aux conseillers de se prononcer. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. La famille sera contactée pour avis.
- **Réunion du Conseil Municipal** : Le Maire demande aux conseillers si désormais les envois de compte-rendu de réunion et ou les convocations du Conseil Municipal pourraient se faire de façon dématérialisée par internet. Le Conseil Municipal donne son accord pour la transmission des deux documents par mail, à charge de faire un accusé de réception.

CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La date de la prochaine réunion n'est pas fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.